

UBISOFT DEPOT DE PLAÎNTE

En Juin 2020, des dizaines de témoignages émergeaient sur les réseaux sociaux, rapidement appuyés par des articles de différents médias (Libération et Numérama notamment), dénonçant des cas de **harcèlements sexuels au sein du groupe Ubisoft** avec la **complaisance des services des Ressources Humaines**, protégeant les harceleurs et réduisant les victimes au silence.

Très rapidement, Solidaires Informatique annonçait lancer une action collective contre le groupe Ubisoft.

Le 15 Juillet 2021, **une plainte a été déposée au tribunal pénal de Bobigny par maître Maude Beckers**, représentant à la fois le **syndicat Solidaires Informatique et plusieurs victimes de l'entreprise**.

Cette plainte cible notamment plusieurs personnes, notamment :

Tommy FRANCOIS - Membre du pôle éditorial

Pour avoir profité de sa position pour **harceler de multiples personnes**.

Serge HASCOËT - Directeur créatif Monde

Pour avoir profité de sa position pour **harceler de multiples personnes**.

Témoin des faits de ses subordonnés, il n'a pourtant **rien fait pour les arrêter**.

L'assistant de Serge Hascoët

Pour avoir profité de sa proximité avec M. Hascoët et **harceler de multiples personnes**.

Plusieurs personnes - **Service des Ressources Humaines**

Pour avoir activement participé à **couvrir et dissimuler les actes des harceleurs**.

Cécile CORNET - Directrice monde des Ressources Humaines.

Au courant des faits, elle a **laissé le harcèlement prospérer** au sein de l'entreprise.

Yves GUILLEMOT - PDG d'Ubisoft

En tant que PDG, il est **responsable de ce qu'il arrive au sein de l'entreprise**.

Plus important, **la plainte vise le groupe Ubisoft** en tant que personne moral **pour harcèlement sexuel institutionnel**, pour avoir mis en place, maintenu et renforcé un **système où le harcèlement sexuel est toléré** parce qu'il est plus **profitable à l'entreprise** de maintenir des harceleurs en place que de protéger ses employés. Le harcèlement, toléré et pratiqué par les hauts échelons de l'entreprise, protégé par les services des Ressources Humaines, ont créé un système à l'échelle de l'entreprise. Au-delà de la liste de personnes précédemment mentionnée, ce sont les rouages de ce système que cette plainte veut démonter.

La nature collective de cette plainte permet à **toutes les personnes qui ont été victimes du groupe Ubisoft de rejoindre cette action**. Nous les appelons donc à **prendre contact avec nous**, que ce soit pour **témoigner ou comme pour porter plainte**. Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué-e. Les éventuels frais de justice sont pris en charge par le syndicat. Nous garantissons une confidentialité totale et un accompagnement juridique.

temoignages@solidairesinformatique.org

UBISOFT doit rendre des comptes.

Articles Libération

<https://colibris.link/G8p9z>

<https://colibris.link/4fe1u>

Articles Numerama

<https://colibris.link/Px0Pt>

<https://colibris.link/9vd5u>

contact@solidairesinformatique.org

 @solidairesinformatique

 @SolinfoNat

31 rue de la Grange aux Belle

75010 Paris

www.solidairesinformatique.org

DEPOT DE PLAÎNTE